

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01047 Numéro SIREN : 831 465 331 Nom ou dénomination : A.D.E.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 2699

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.D.E.M.		92 CHEMIN DU VAL FLEURI	
SIRET	8 3 1 4 6 5 3 3 1 0 0 0 1 3	06800 CAGNES SUR MER	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées MACONNERIE GENERALE, BTP

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		3 222	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

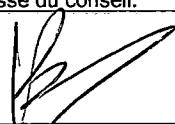
- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet M&F 4 Avenue Edmond Salvy 06600 ANTIBES Tél: 0493743052		 Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 08/04/2022 Lieu: CAGNES SUR MER	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire: KAYA FIRAT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature: GERANT	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2022				
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065														
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a	24 154				payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e				
										f				
										g				
										h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j				
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		24 154		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
KAYA FIRAT GERANT					2021	6 968								
J DIVERS														
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)														
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS														
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										51 633				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)														
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice														
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice														
MVLT réalisée au cours de l'exercice														
MVLT restant à reporter														
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS														
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice														
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice														

Désignation de l'entreprise Société A.D.E.M.Néant ☐ *Adresse de l'entreprise 92 CHEMIN DU VAL FLEURI06800 CAGNES SUR MER

Numéro SIRET *

8 3 1 4 6 5 3 3 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le <u>13 11 22 02 21</u>	Exercice N-1 clos le <u>13 11 22 02 20</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	32 689	37 550
	Immobilisations financières * (1)	040	042	900	
Total I (5)		044	048	33 589	37 550
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	128 000	145 000
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	41 614	63 742
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	57 144	11 361
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 686	5 068
	Total II	096	098	230 444	225 171
Total général (I+II)		110	112	264 033	262 722
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000	30 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		3 000	3 000
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132			
	Report à nouveau	134		35 778	52 789
	Résultat de l'exercice	136		34 042	30 331
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		102 820	116 120
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		49 468	49 925
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		56 692	42 283
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	4 893	55 053	54 393
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		161 213	146 602
	Total général (I + II + III)	180		264 033	262 722
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 583
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 3 ^o des A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société A.D.E.M.		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	et export	215		214							
		services *	intracommunautaires	217		218	771	416		318	306		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	6	000		110	000			
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226				2	108			
	Autres produits				230		20		1	741			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	777	436		432	156		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	83	813		19	603			
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	269	227		169	742			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	23	000		(23)	000			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	279	450		179	467			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1	321						
	Rémunérations du personnel *				250	54	321		32	095			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16	303		10	402			
	Dotations aux amortissements *				254	7	545		7	545			
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	736	093		395	855			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	41	342		36	300			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280								
	Produits exceptionnels	(IV)			290								
	Charges financières	(V)			294					23			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	6	572		5	442			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	34	042		30	331			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	34	042		314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	6	572						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247			330	728							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entrepri- se nouvelles (44, sexies)					986							
Déductions	Zone franche urbaine (44 octies A)			987									
	Zones de restructuration de la déense (44 textes)			127									
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)			138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991									
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)			992									
Reprise d'entrepri- ses en diffi- cultié (44, septies)					981								
Jeune entreprise innovante (44, sexies A)					989								
Investissements outre-mer					344								
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)					345								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													
Zone de développe- ment prioritaire (44 septdecies)					993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	41	342		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	41	342		372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.D.E.M.

31/12/2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		728
Total des réintégrations diverses	330	728

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société A.D.E.M.Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	30 000	442		444		446	30 000	30 000
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	16 375	462		464		466	16 375	16 375
	Autres immobilisations corporelles	470	2 594	472	2 683	474		476	5 278	5 278
	Immobilisations financières	480		482	900	484		486	900	900
TOTAL		490	48 969	492	3 583	494		496	52 553	52 553
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 346	532	3 750	534		536	8 096	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	6 344	552	3 275	554		556	9 619	
	Autres immobilisations corporelles	560	729	562	520	564		566	1 249	
	TOTAL	570	11 419	572	7 545	574		576	18 964	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A.D.E.M.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	47 353
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	84 275
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société A.D.E.M.				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	771 416
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	771 416
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	20
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	20
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	507 897
Variation négative des stocks				145	17 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	94 931
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	619 828
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	151 608
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	771 416	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 3 1 4 6 5 3 3 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A.D.E.M.

ADRESSE (voie) 92 CHEMIN DU VAL FLEURI

CODE POSTAL 06800

VILLE CAGNES SUR MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 3 1 4 6 5 3 3 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.D.E.M.

ADRESSE (voie)

92 CHEMIN DU VAL FLEURI

CODE POSTAL

06800

VILLE

CAGNES SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cérial Quadra

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 689	37 550	4 862	12.95
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGES	30 000	30 000		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	16 375	16 375		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	5 278	2 594	2 683	103.43
28150000 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGES	8 096	4 346	3 750	86.29
28182000 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	9 619	6 344	3 275	51.62
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	1 249	729	520	71.33
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	900		900	
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	900		900	
TOTAL I	33 589	37 550	3 962	10.55
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	128 000	145 000	17 000	11.72
31000000 STOCK DE MATIERES PREMIERES		23 000	23 000	100.00
33500000 TRAVAUX EN COURS	128 000	122 000	6 000	4.92
AUTRES CREANCES	41 614	63 742	22 128	34.71
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	43	7 660	7 617	99.44
42100006 DR KAYA FIRAT		96	96	100.00
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE PAS	31	31		
44562000 ETAT TVA RECUP S/IMMOB	210		210	
44566000 ETAT TVA RECUP S/B ET S	14 825		14 825	
44566200 TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	479	479		
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	26 026	30 823	4 797	15.56
44571000 ETAT TVA COLLECTEE		1 465	1 465	100.00
45700000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER		23 188	23 188	100.00
DISPONIBILITES	57 144	11 361	45 783	402.98
51200000 BANQUE	5 854	9 650	3 795	39.33
51220000 CAISSE D'EPARGNE	51 290	1 712	49 578	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 686	5 068	1 382	27.27
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	3 686	5 068	1 382	27.27
TOTAL II	230 444	225 171	5 273	2.34
TOTAL GENERAL	264 033	262 722	1 311	0.50

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		30 000	30 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		30 000	30 000		
RESERVE LEGALE		3 000	3 000		
10610000 RESERVE LEGALE		3 000	3 000		
REPORT A NOUVEAU		35 778	52 789	17 012	32.23
11000000 REPORT A NOUVEAU		35 778	52 789	17 012	32.23
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		34 042	30 331	3 712	12.24
TOTAL I		102 820	116 120	13 300	11.45
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		49 468	49 925	458	0.92
16410000 PRET		49 468	49 925	458	0.92
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		56 692	42 283	14 409	34.08
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS		56 692	42 283	14 409	34.08
AUTRES DETTES		55 053	54 393	660	1.21
42100001 RD			1 204	1 204	100.00
42100003 HALITAJ ISNI		1 243		1 243	
42100004 ROMDHANE MOHAMED		1 366		1 366	
42100005 RD MEGHZAOUI TAOUFIK		1 243	2 140	897	41.92
42100007 BUDAK SEREF			2 624	2 624	100.00
42100009 MEDDAH MOHAMED			139	139	100.00
42100011		346		346	
42100012		1 038		1 038	
43100000 URSSAF		2 178	1 905	273	14.36
43710000 PRO BTP		2 949	1 058	1 891	178.78
43740000 ASSEDIC		7 458	7 458		
43750000 CIBTP		1 152		1 152	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A P		4 258		4 258	
44400000 ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES		6 572	5 442	1 130	20.76
44431000		38	38		
44520000 TVA DUE INTRACOM		166	166		
44562000 ETAT TVA RECUP S/IMMOB			1	1	100.00
44566000 ETAT TVA RECUP S/B ET S			12 000	12 000	100.00
44571000 ETAT TVA COLLECTEE		154		154	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			3 988	3 988	100.00
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE		4 893	16 232	11 339	69.86
45700000 ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER		20 000		20 000	
TOTAL III		161 213	146 602	14 611	9.97
TOTAL GENERAL		264 033	262 722	1 311	0.50

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	771 416	318 306	453 109	142.35
70630000 PRESTATIONS DE SERVICES A 10 %	225 709	66 172	159 536	241.09
70640000 PRESTATIONS DE SERVICES HT	429 121	127 531	301 590	236.48
70650000 PRESTATIONS DE SERVICES A 20%	116 586	124 603	8 017	6.43
PRODUCTION STOCKEE	6 000	110 000	104 000	94.55
71335000 TRAVAUX EN COURS	6 000	110 000	104 000	94.55
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		2 108	2 108	100.00
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		2 108	2 108	100.00
AUTRES PRODUITS	20	1 741	1 721	98.85
75800000 produits divers gestion		5	5	100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	20	1 736	1 716	98.85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	777 436	432 156	345 280	79.90
ACHATS DE MARCHANDISES	83 813	19 603	64 210	327.55
60700000 ACHAT MARCHANDISES	83 813	19 603	64 210	327.55
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	269 227	169 742	99 485	58.61
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	231 958	169 716	62 242	36.67
60160000 ACHAT INTRACOMUNAUTAIRE	36 790		36 790	
60260000 EMBALLAGE	478		478	
60800000 FRAIS ACCESSOIRES S/ACHATS		26	26	100.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	23 000	23 000	46 000	200.00
60310000 VARIATION STOCK MAT PREMIERES	23 000	23 000	46 000	200.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	279 450	179 467	99 983	55.71
60400000 ETUDES ET PRESTATIONS	131 257	3 092	128 165	NS
60410000 SOUS TRAITANT AUTO LIQUIDATION		2 265	2 265	100.00
60612000 EDF GDF	814		814	
60630000 FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	4 272	2 725	1 547	56.76
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 210	149	1 060	710.85
60660000 CARBURANT	17 304	11 297	6 007	53.18
61100000 SOUS TRAITANCE	60 293	109 711	49 418	45.04
61200002 LEASING PARTNER 353.53	5 625	1 171	4 454	380.47
61320000 LOYERS	8 990	4 200	4 790	114.05
61321000 LOYER BUREAU	8 712	8 208	504	6.15
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	6 336	16 179	9 844	60.84
61400000 CHARGES LOCATIVES	80		80	
61520000 ENTRETIEN ET REPAR S/IMMOB	4 669	5 508	838	15.22
61600000 ASSURANCES	6 690	7 262	572	7.88
62260000 HONORAIRES	400	200	200	100.00
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	437	46	391	849.00
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	10 523		10 523	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 850	4 586	2 263	49.35
62570000 RECEPTIONS	1 807	185	1 622	875.92
62620000 TELEPHONE FAX	1 532	1 301	231	17.78
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 649	1 382	267	19.34

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 435		2 435	
63120000	104		104	
63330000 FORMATION CONTINUE	1 010		1 010	
63511000 CONTRIBUTION CFE	1 321		1 321	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	54 321	32 095	22 226	69.25
64110000 SALAIRES BRUTS	51 449	28 306	23 144	81.76
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 872	3 789	917	24.21
CHARGES SOCIALES	16 303	10 402	5 901	56.73
64510000 COTISATIONS URSSAF	5 555	1 997	3 558	178.17
64531000 COTISATIONS PRO BTP	2 117	810	1 307	161.27
64532000 CI-BTP	8 581	3 532	5 049	142.95
64540000 CARTES BTP	49	4 063	4 014	98.79
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 545	7 545		
68112000 DOT AMORT IMMOB CORPORELLES	7 545	7 545		
AUTRES CHARGES	0	1	1	87.50
65800000 CHARGES DIV DE GEST COURANTE	0	1	1	87.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	736 093	395 855	340 238	85.95
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	41 342	36 300	5 042	13.89
CHARGES FINANCIERES		23	23	100.00
66160000 INTERETS ET AGIOS		23	23	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	728	505	223	44.27
67120000 AMENDE PENALITES	728	505	223	44.27
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 572	5 442	1 130	20.76
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	6 572	5 442	1 130	20.76
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	34 042	30 331	3 712	12.24

ADEM
SASU au capital de 30 000 euros
Siège social :
92 Chemin du Val Fleuri
06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES B 831 465 331

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 08 Avril 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 08 Avril à 10 heures,

L'associé unique de la société ADEM SAS au capital de 30 000 € divisé en 500 parts de 1 € chacune, a tenu la présente assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Gérant.

Est présent :

Monsieur KAYA Firat : 15 000 parts

Numérotées de 1 à 15 000

Monsieur KAYA Mehmet Salih:15 000 parts

Numérotées de 15 001 à 30 000

Total : 30 000 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur KAYA Firat en sa qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés présents ou valablement représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- l'inventaire,
- les comptes annuels au 31/12/2021,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce s'il y a lieu.

KMS

KP

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Affectation des résultats,
- quitus au Gérant,
- approbation de la rémunération du gérant,
- approbation des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce.

Le Président commente ensuite brièvement les comptes de l'exercice écoulé et informe l'assemblée de la marche de la société pour la même période.

La discussion est ouverte, diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte au gérant de ce que les dispositions légales, réglementaires et statutaires concernant la communication du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels établis par ce dernier ont bien été respectées et notamment la mise à disposition desdits documents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 34 042 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice soit la somme de 34 042 € en report à nouveau.

En outre, la collectivité des associés constate que mis à part la constitution de la réserve légale, les bénéfices dégagés lors des exercices précédents ont été répartis entre les associés au fur et à mesure des assemblées générales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KMS

KF

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société de la rémunération du Président soit la somme de : 6 968 € bruts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité à l'exception du gérant concerné qui n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après audition du rapport spécial du gérant faisant mention des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, chaque associé intéressé n'ayant pas pris part au vote sur les conventions le concernant.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait des présentes pour accomplir tous dépôt et formalités et notamment celles relative au dépôt des comptes annuels et des documents visés à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

Monsieur KAYA Firat

